

# HYDRO-SUP'MARINE

## Information et commentaire de HSM suite à la présentation par l'Inspection Générale aux membres du Comité de Pilotage de la synthèse du Groupe de Travail Ingénieur

Lors du Comité de Pilotage (COPIL) sur la mise en place de la formation 01- Ingénieur du 03/02/10, HSM était représentée par Michel Maubert. Ci-dessous une synthèse de cette réforme du cursus suivi et de la position d'HSM réuni en Conseil d'Administration le 06/02/10, à laquelle participait Arnaud Lalanne, Grand Mât de l'ENMM du havre

### Présentation générale :

- 1) La nouvelle filière 01-Ingénieur se fera au sein de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime, nouvellement créée.
- 2) L'ENSM étant un établissement d'enseignement supérieur, le nouveau cursus est inscrit dans le système LMD : cela se fera par la création d'un titre d'ingénieur, qui confère le grade de Master.
- 3) Par ailleurs, la nouvelle formation respectera la convention STCW « en terme de contenus et de temps de service en mer ».
- 4) La formule retenue sera celle d'une formation STCW **polyvalente**.

### Mise en œuvre :

- 1) le cursus se fera en 5 ans après le bac. Elle doit intégrer les temps de navigation requis par STCW
- 2) Les temps de navigation requis sont de 12 mois en tant qu'élève. Ils seront réduits à 10,5 mois en prenant en compte l'entraînement sur simulateur
- 3) Par ailleurs, la réglementation française en vigueur prévoit une navigation de 8 mois avant d'entrer en 5<sup>ème</sup> année. Celle ci n'étant pas une obligation de la STCW, le temps de navigation sera réduit à 6 mois afin de respecter la contrainte calendaire des 5 ans exigée par la CTI
- 4) Ceci amène à l'**architecture suivante** de la formation :

Les trois premières années dites L1, L2, L3 sont composées de 24 semaines de cours suivies de 3,5 mois de navigation assortie de stages anglais et spécialité OMI. A l'issue de la troisième année, une fois les temps d'élève effectués, le brevet d'officier est délivré. La quatrième année dite M1 (Master 1) est une année de navigation en tant qu'officier chef de quart en lien avec l'école (Conduite de Projet à effectuer  
A l'issue de la dernière année M2 sont délivrés le DESMM et le titre d'ingénieur.

Cette nouvelle proposition, différente de la première version qui n'avait pas notre aval, a été examinée par les membres du Conseil d'Administration du 06/02/10.

HSM constate avec satisfaction l'évolution du projet de réforme de la filière 01 «Ingénieur» :

- 1) Tout d'abord, le cursus de formation reste polyvalent à tous les niveaux et conforme aux directives de la STCW.
- 2) Ensuite, le diplôme de la formation maritime stricto sensu reste le DESMM qui sera délivré en même temps que le brevet d'ingénieur.
- 3) Cela permet d'envisager que les diplômés et brevetés de l'actuelle filière puissent par le biais de la VAE et d'un module spécifique bénéficier du titre d'ingénieur.
- 4) La navigation en tant qu'officier est maintenue dans le cursus, avant la cinquième année M2.
- 5) Une volonté d'améliorer la maîtrise de l'anglais est affirmée.

Cette réforme est ambitieuse, et nécessitera un effort et une cohésion de tous (élèves, professeurs, armateurs, des officiers supérieurs à bord) pour sa pleine réussite.

En particulier, la pédagogie sera par projets et non plus par objectifs , ce qui impliquera

- 1) un travail personnel des élèves plus important soit individuel soit en groupe,
- 2) une diminution du nombre d'heures de face-à-face pédagogique,
- 3) un tutorat des élèves des années inférieures par les élèves des années supérieures et le tutorat des élèves et des officiers.
- 4) un suivi pédagogique renforcé par les professeurs y compris pendant les périodes embarquées (Internet)

Le cadre d'une scolarité en 5 ans implique une bonne coordination entre l'ENSEM et les armements pour effectuer les embarquements en tant qu'élève et officier. Une souplesse sera sans doute nécessaire, qui pourrait prendre la forme d'une année de césure au cas par cas.

Les représentants des Armateurs de France ayant donné leur accord, on peut penser que les contrats de professionnalisation pourront toujours être signés avec l'OPCA Transport pour le financement des embarquements des élèves.

Ce projet de cursus O1-Ingénieur sera soumis au prochain CSMM de février, puis transmis pour habilitation de la CTI avant l'été 2010 pour accueillir la première promotion en septembre 2011.